



Les institutions et la lutte contre le changement climatique

Les Nations Unies

La **Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques** (CCNUCC), en anglais United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC), met en place un cadre de travail intergouvernemental afin de faire face aux changements climatiques.

Le texte de la Convention a été adopté au siège des Nations Unies le 9 mai 1992, ouvert à la signature à Rio de Janeiro dans le cadre du Sommet de la Terre en juin 1992. En 2010, elle est ratifiée par 192 pays.

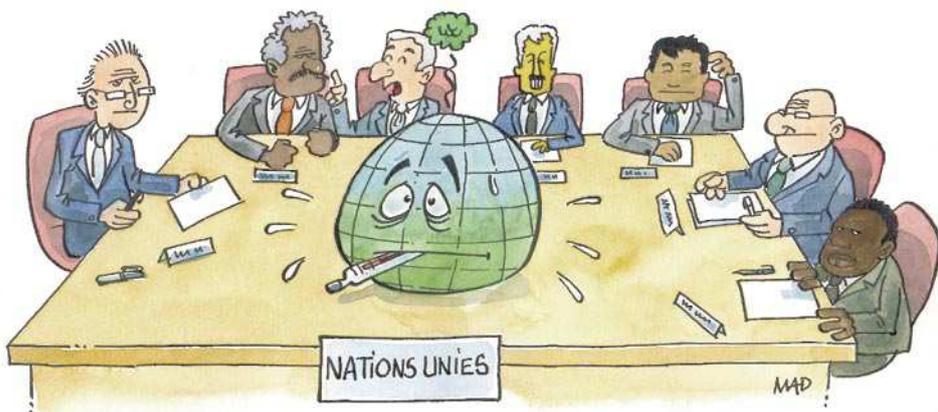
La Convention reconnaît que le système climatique est une ressource partagée dont la stabilité peut être affectée par les émissions industrielles de gaz carbonique ainsi que les autres gaz pièges à chaleur.

L'objectif ultime de ce texte est de « stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique ».

Elle impose à tous ses signataires de mettre en place des programmes nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de soumettre des rapports périodiques. Cet objectif est toutefois non contraignant.

<http://unfccc.int/resource/docs/convkp/convfr.pdf>

Le **Protocole de Kyoto** est un accord international faisant suite à la Convention-Cadre des Nations Unies sur le climat de 1992. Il a été adopté en 1997 à Kyoto au Japon. Il partage les mêmes objectifs que la Convention



mais renforce de manière significative la Convention en engageant certaines parties (37 pays industrialisés et l'Union européenne) à des objectifs individuels, légalement contraignants, de réduction ou de limitation de leurs émissions de gaz à effet de serre

<http://unfccc.int/resource/docs/convkp/kpfrench.pdf>

Pour plus d'infos :

« *Préserver le climat. Guide de la Convention sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto* », Bonn, UNFCCC, 2005, 50 p.

http://unfccc.int/resource/docs/publications/caring2005_fr.pdf

« *Changements climatiques : Fiches informatives* », Bonn, UNFCCC, 2001, 63 p.

http://unfccc.int/resource/docs/publications/infokit_2001_fr.pdf



L'Union européenne

L'Union européenne a joué un rôle très important lors des négociations internationales depuis 1992 et continue d'être pionnière en la matière. Elle a ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur le changement climatique et a signé le Protocole de Kyoto comme une seule Partie.



Lors des négociations du Protocole de Kyoto, les 15 pays qui composaient l'Union européenne à l'époque se sont fixé un objectif particulièrement ambitieux : ramener collectivement leurs émissions de gaz à effet de serre à 8% sous les niveaux de 1990 d'ici 2012.

La Commission européenne a lancé en 2000 son Programme européen sur le changement climatique (PECC) (<http://ec.europa.eu/environment/climat/eccp.htm>), en collaboration avec l'industrie, les organisations environnementales et d'autres intervenants afin d'identifier des mesures rentables permettant de réduire les émissions.

http://ec.europa.eu/environment/climat/campaign/index_fr.htm

Pour plus d'infos :

« L'action de l'UE pour lutter contre le changement climatique - L'Union européenne à la tête de l'action mondiale à l'horizon 2020 et au-delà », Luxembourg, Office des Publications officielles des Communautés européennes, 2008, 24 p.

http://ec.europa.eu/environment/climat/campaign/pdf/post_2012_fr.pdf



La Belgique

La Belgique a une structure fédérale particulière, ce qui rend complexe la politique de notre pays en matière de changements climatiques : les compétences sont réparties entre les régions et le pouvoir fédéral.

Les causes des changements climatiques ne sont pas seulement environnementales mais sont également à rechercher dans le domaine de l'énergie (énergies renouvelables, économies d'énergie...) et de la mobilité. Les politiques environnementales, de l'énergie et de la mobilité ont des compétences à la fois régionales et fédérales (voir tableau ci-contre).

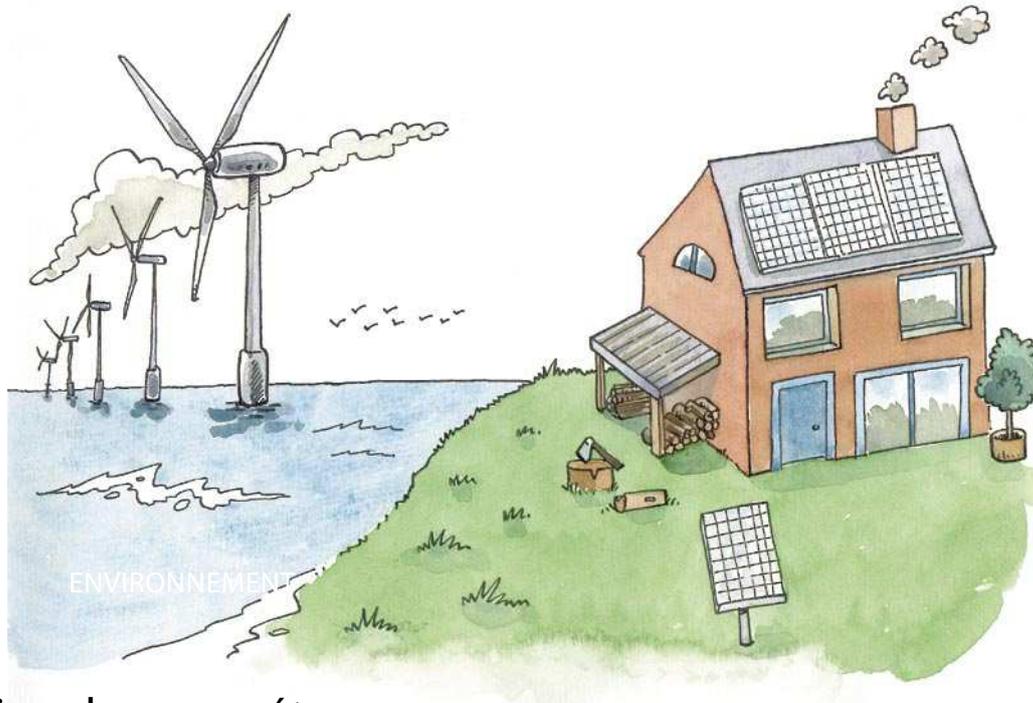
<http://www.climat.be/spip.php?rubrique21&fs=>

Pour plus d'infos :

Marbaix (Philippe) et van Ypersele (Jean-Pascal) (sous la direction de), « Impacts des changements climatiques en Belgique », Bruxelles, Greenpeace, 2004, 44 p.

<http://www.greenpeace.org/belgium/Global/belgium/report/2009/10/impacts-des-changements-climat.pdf>





Attribution des compétences :

COMPÉTENCES	ETAT FÉDÉRAL	RÉGIONS
ENVIRONNEMENT		
	Coordination internationale	Qualité de l'air
	Politique des produits	
ÉNERGIE		
	Tarif	URE (Utilisation Rationnelle de l'Énergie)
	Nucléaire	Énergie renouvelable
	Éolienne off-shore	Efficacité énergétique
	Planification gaz/électricité	Transport distribution gaz/électricité
TRANSPORT		
	Aéroports nationaux et chemin de fer	Autoroutes, voies navigables, ports, aéroports régionaux
	Imposition véhicules et carburants	Transports en communs et transports scolaires
	Normes des véhicules	

La Wallonie

En 2007, le Gouvernement wallon approuve un plan Air-Climat, comprenant 100 mesures à respecter pour lutter contre le réchauffement climatique et nous assurer un air plus sain.

Créée en 2008, l'Agence wallonne de l'Air et du Climat (l'AwAC), placée directement sous la tutelle du Ministre wallon en charge de l'Environnement, est chargée de nombreuses missions en lien avec les changements climatiques.

L'AwAC représente la Région au niveau national et dans les organisations internationales pour toutes les matières relatives à l'air et au climat, assure la transposition des décisions dans la législation wallonne et leur mise en œuvre. Elle est également chargée de la sensibilisation du public à la protection de l'air et du climat.

<http://environnement.wallonie.be/legis/air/air052.htm>



Pour plus d'infos :

« *Tableau de bord de l'Environnement wallon 2010* », Service Public de Wallonie. Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement, 2010, 232 p. (pour voir l'ensemble des Etat de l'Environnement de la Région wallonne : <http://etat.environnement.wallonie.be/>).

« *Plan Air-Climat de la Région wallonne* », <http://airclimat.wallonie.be/spip/-Plan-Air-Climat-.html>

Un organe international de consultation : le GIEC

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ou IPPC (Intergovernmental Panel on Climate Change)

<http://www.ipcc.ch>

Le GIEC a été créé en 1988 sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'Environnement et de l'Organisation météorologique mondiale. Il synthétise les travaux de milliers de chercheurs à travers le monde dans des disciplines allant de la climatologie à l'économie, aux sciences sociales et à la santé. Il n'effectue pas lui-même un travail de recherche, mais une synthèse et une évaluation de l'état des connaissances relatives aux changements climatiques à une date donnée. La valeur scientifique des travaux du GIEC est largement reconnue et il a reçu le Prix Nobel de la paix en 2007.

Pour plus d'infos :

« Changements climatiques 2007. Rapport de synthèse », Genève, GIEC, 2008, 114 p., http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/syr/ar4_syr_fr.pdf

Résumé de l'évaluation de 2007 du GIEC sur l'état des connaissances sur le changement climatique, GreenFacts, 2007 : <http://www.greenfacts.org/fr/changement-climatique-re4/index.htm>



Sources d'informations générales relatives au changement climatique

- ✓ « Le Climat, c'est Nous », Bruxelles, WWF-Belgique, 2009, 144 p.
http://www.wwf.be/media/le-climat-cest-nous-2009_20770.pdf
- ✓ « Dossier : Changements climatiques : spectateurs ou acteurs » dans « Symbioses », n° 79, 2008, p. 6-21
<http://www.symbioses.be/consulter/79/>
- ✓ « Le changement climatique : vous pouvez le maîtriser », Luxembourg, Office des Publications officielles des Communautés européennes, 2007, 24 p.
http://ec.europa.eu/environment/climat/campaign/pdf/toolkit_fr.pdf
- ✓ Site d'information sur les changements climatiques réalisé par Jean-Marc JANCOVICI
<http://www.manicore.com/documentation/serre/index.html>

Plus d'information ?

Adressez-vous à la permanence téléphonique de la Maison de l'Urbanisme et de l'Environnement, tous les matins de 9h30 à 12h30 au 071/300.300.